

## **CHAPITRE VII - BUDGET COMMUNAL POUR 2013**

### **Rapport conforme à l'article 1122-23 al 3 du CDLD.**

#### Préambule.

En marge de son Arrêté d'approbation du 8 novembre 2012, approuvant les Modifications budgétaires n° 2 2012 aux services ordinaire et extraordinaire, le Collège Provincial attirait l'attention sur le fait que « l'analyse comparée du service extraordinaire de la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2012 et du tableau des voies et moyens du compte de l'exercice 2011, fait apparaître des déséquilibres entre les recettes et les dépenses pour les projets extraordinaires suivants : (...) »

Le Collège Provincial invitait « à opérer les corrections qui s'imposent afin de rétablir l'équilibre entre les dépenses et les recettes par projet extraordinaire, lors de la prochaine modification budgétaire ou à justifier ces déséquilibres ».

La réponse à apporter à cette demande, procédés d'écritures comptables et vérification de chacun des projets parfois fort anciens, nécessite un travail minutieux et de longue haleine que le services n'ont pu mener à bien à ce moment.

Le Collège Communal sollicite du Collège Provincial de pouvoir procéder à ces corrections/justifications pour la première modification budgétaire de 2013.

#### Introduction.

Pour rappel :

Le budget 2012 final, après MB n° 2 se clôturait :

- Au service ordinaire, par un boni de 269,65 € à l'exercice propre et par un boni global de 2.425.200,38 €.
- Au service extraordinaire, par un mali de 512.643,08 € à l'exercice propre et par un boni global de 545.969,52 €.

**Le projet de budget 2013 qui est proposé à votre assentiment ce 6 mars 2013, se présente comme suit :**

- **Au service ordinaire, par un boni de 6.175,88 € à l'exercice propre et par un boni global de 2.173.680,06 €.**
- **Au service extraordinaire, par un mali de 85.709,62 € à l'exercice propre et par un boni global de 460.129,80 €.**

.....

1. Au service ordinaire.**2.1 Aux exercices antérieurs.**

2.1.1 En dépenses, des réinscriptions de divers crédits pour un total de 101.129,00 €.

La plupart de ces crédits complémentaires ont été pris en compte dans la prévision et l'adaptation des crédits 2013.

Une explication particulière pour le crédit de 40.282,70 € réinscrit à l'article 332A/301-02/2010. Il s'agit du remboursement aux Communes de la Zone de police, partenaires dans l'extension du SEMJA (sanctions judiciaires alternatives) du subside du SPF Justice correspondant à 2010 et perçu fin 2012 et dont les crédits n'avaient pas été reportés.

En réalité, par conséquent, les crédits en plus atteignent le montant de 60.846,30 €

2.1.2 En recettes, on retrouve le boni présumé du service ordinaire, soit 2.299.710,48 €.

**Le boni exercices antérieurs se fixe donc à 2.198.581,48 €** duquel il faut déduire un prélèvement de 31.077,30 € destiné à financer certains investissements (souscriptions de parts AIDE dans le cadre des investissements d'égouttage SPGE).

**2.2 A l'exercice propre.**

**Le boni à l'exercice propre se fixe à 6.175,88 €**

**Les Tableaux comparatifs :****2.2.1 Les recettes**

	<b>Budget Fin 2012</b>	<b>Compte 2011</b>	<b>Projet de budget 2013</b>	<b>Budget 2013 PGA</b>
Prestations	480.967,69	564.045,62	469.560,46	247.347,51
Transferts	11.866.085,60	11.974.780,71	12.190.323,02	11.286.726,25
Dette	770.842,49	713.236,09	754.440,21	909.384,63
Prélèvement (Provision pour risques et charges : assurance pensions des mandataires)	200.000,00	200.000,00	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>13.317.895,78</b>	<b>12.252.062,42</b>	<b>13.414.323,69</b>	<b>12.443.458,38</b>

### 2.2.2. Les dépenses

	<b>Budget Fin 2012</b>	<b>Compte 2011</b>	<b>Projet de budget 2013</b>	<b>Budget 2013 Dernier Tableau de bord</b>
Personnel	6.226.933,26	5.791.558,50	6.279.975,30	5.824.889,80
Fonctionnement	1.724.355,05	1.365.279,30	1.825.769,73	1.369.331,92
Transferts	3.828.174,01	3.596.141,08	4.030.075,34	3.742.379,29
Dette	1.363.163,81	1.228.495,09	1.272.327,44	1.420.469,70
Prélèvements	175.000,00	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>13.317.626,13</b>	<b>11.981.473,97</b>	<b>13.408.147,81</b>	<b>12.357.070,71</b>
<b>Résultats</b>	<b>+ 269,65 €</b>	<b>+ 270.588,45</b>	<b>+ 6.175,88</b>	<b>+ 86.387,68</b>

#### Adéquation au plan de gestion et aux chiffres des tableaux de bord.

Rappel en remarque préliminaire : Sur instructions du SPW et du CRAC, notre nouvelle référence est le tableau de bord actualisé, accompagnant le budget initial 2010 et dont les prévisions étaient données jusqu'en 2015.

**En termes de recettes**, on constate que **les recettes de prestations** sont supérieures aux prévisions du plan de gestion actualisé.

Elles comprennent la redevance d'occupation du domaine public par le réseau gazier (87.015,24 €) et d'électricité (133.389,89 €).

**2.3. Les recettes de transfert** sont au-delà des prévisions.

Tout spécialement, la révision du Fonds des Communes et la croissance des additionnels à l'IPP et au précompte immobilier (en liaison avec la croissance du nombre d'habitants) et ce malgré, certaines pertes concomitantes comme :

- perte, espérons-le toujours provisoire, de la taxe sur les carrières (cessation de l'activité de la SA Dumont-Wautier à Ampsin et interruption, pour cause de crise économique, de l'activité d'extraction à Flône) ;
- Suppression des subventions du Plan Communal pour l'emploi ;

Notons aussi plus spécialement une ristourne consécutive au remboursement anticipé partiel des emprunts CRAC et qui nous autorise à inscrire la somme annuelle de 16.652,99 € dans les budgets ordinaires 2013 à 2021 et de 7731,75 pour les années 2022 à 2036.

**2.4. Les recettes de dette** continuent à chuter : les chiffres prévisionnels des ristournes TECTEO (électricité et gaz) ont été maintenus aux montants définitifs de 2012. Disparition des dividendes SWDE, de toute façon toujours identiques aux dépenses de dette correspondant aux annuités et ce, suite aux procédures de réduction de capital telle qu'actée par décision du Conseil Communal du 26-6-2012.

\*\*\*\*\*

**En termes de dépenses**, à l'exception des dépenses de dette, les chiffres du projet de budget sont supérieurs aux prévisions du tableau de bord actualisé mais leur valeur relative (nette) reste proche des prévisions.

Rappelons que depuis l'établissement du plan de gestion, plusieurs changements majeurs sont intervenus : nouveaux services subventionnés, nouveaux organismes à subventionner (ASBL de gestion du stade de la Gravière, Centre Sportif local), nouvelles organisations de services (tel celui de la collecte des déchets ménagers par conteneurs à puces entièrement gérée par Intradel ou encore la reprise de la gestion des salles du complexe des Variétés par le Centre Culturel) : ces divers éléments provoquent des glissements entre les différents types de dépenses.

**2.5. Les dépenses de personnel** sont calculées, comme le prescrit la circulaire, avec une indexation de 2 % par rapport aux salaires de juillet 2012. Elles tiennent compte de manière globale d'une augmentation de 1,5% des cotisations pensions des agents statutaires (20.718,21€).

De même, le plan d'embauche ci-dessous explicité prévoit pour 2013 :

- La statutarisation d'une employée d'administration, d'une auxiliaire professionnelle et d'un ouvrier qualifié fossoyeur ;
- La promotion à l'emploi de chef de service administratif et à l'emploi d'ouvrier qualifié conducteur d'engins ;
- Le recrutement d'un gradué en droit contractuel temps plein mais à partir du second semestre 2013 ;
- Le recrutement d'un gradué en communication contractuel mi-temps à partir du second semestre 2013 ;

Tout spécialement, le plan d'embauche proposé cette année doit s'envisager sur les années 2013, 2014 et 2015.

Les différents subsides, remboursements ou compensations en matière de personnel se précisent comme suit :

- Autorisation générale de points APE pour 2013 : 192 x 2.970,86 (valeur revue au 1/1/2013) = 570.405,12 € ;
- Besoins spécifiques : Conseiller Energie : 8 points (la reconduction est demandée) : 23.766,88 € ;
- Besoins spécifiques : Agent constatateur environnemental : 8 points 23.766,88 € ;
- Besoins spécifiques : Accueil extrascolaire : 24 points : 71.300,64 €
- Besoins spécifiques : Gens du Voyage : 8 points : 23.766,88 €

- Subsidés Communauté Française pour la coordinatrice de l'accueil extrascolaire : 22.798 € ;
  - Subside pour le Conseiller en aménagement du territoire : 30.000 € ;
  - Subside pour le Conseiller en environnement : 20.000 € ;
  - Subside SPF Justice pour le criminologue en charge du Service des Mesures judiciaires alternatives : 70.029,92 € + 53.810,94 € - convention extension SEMJA avec les Communes de la Zone) ;
  - Subsidés SPF Intérieur pour l'engagement d'un gardien de la paix dans une convention premier emploi : 34.505,33 € ;
  - Subsidés Maribel Social : 92.571 € ;
  - Subsidés Plan Activa : 4.000 € ;
  - Subsidés AWIPH : 29.693,22 € ;
  - Subsidés du PCS affectés aux salaires du personnel : 94.626,37 € ;
  - Subsidés RW pour Eté Solidaire : 4050 € ;
  - Remboursements personnel détaché : 65.810,26 €.
  - Subsidés CF pour le bien-être des Directions et couvrant une aide administrative pour 18.530,06 €
  - Remboursements Assureur-Loi pour les agents en accident de travail : 27.000 €
  - Interventions des parents et subsidés ONE dans les garderies extrascolaires, stages et plaines de jeux : 16.763,45 €
  - Subventions personnel enseignant PTP : 45.185 €
  - Contributions des autres communes dans les frais de l'Académie de Musique : 20.000 €
  - Subside Région wallonne pour adhésion au Pacte Fonction publique solide et solidaire : 8.652,60 €
  - Récupération de 2 rentes pour maladie professionnelle : 8.932,56 €
- Total : 1.379.965,11 €.

Comme indiqué ci-dessus, la philosophie et les perspectives du plan d'embauche et de promotion 2013, outre les légitimes aspirations du personnel à une stabilisation et à une statutarisation et outre le respect des normes de conventions auxquelles la Commune a adhéré (Maribel social : maintien de l'effectif du personnel en ETP à la référence de l'année 2005 et Pacte pour une fonction publique solide et solidaire : maintien du nombre de statutaires à 38 unités au moins), sont également fondées par les mises à la retraite de plusieurs membres du personnel communal dans le courant de 2014 et qui imposent une stratégie et une vision qui doivent obligatoirement englober 2013 et 2014 (voire 2015 pour prendre la mesure des économies engendrées par les départs à la retraite sur une année entière), de manière à assurer une efficace redistribution des rôles et/ou le recrutement de compétences spécifiques et nécessaires.

Dans ce cadre, cependant, à chaque fois, l'on s'efforce de compenser autant que faire se peut les augmentations consécutives aux recrutements par les économies générées par les départs envisagés et conformément aux engagements du plan de gestion actualisé, aucune augmentation de personnel non reprise dans le plan d'embauche ou qui ne soit subsidiée, n'est prévue.

**Développement du plan d'embauche et de promotion 2013-2014 (et vision 2015) - les différents éléments à prendre en compte, les solutions proposées et leur impact.**

**Introduction - rappel:**

39 agents nommés et 100 agents non nommés dont 80 APE et 20 temporaires

Total : 139 - (+ 58 enseignants du fondamental et 36 de l'artistique)

Non comptabilisés les moniteurs et aides-moniteurs engagés par périodes de 2 semaines pour les vacances scolaires de Pâques et en juillet-août (en nombre variable selon le nombre d'enfants accueillis mais en moyenne, 15 personnes par quinzaine).

Non comptabilisées, les gardiennes scolaires dont certaines sont sous contrats temporaires de moins de 3 mois et d'autres sous chèques ALE et prestent de 1 à 4 heures par jour (au nombre de 35)

Rappel : le plan d'embauche selon plan de gestion actualisé en 2005, couvrait la période 2006-2012 et a été réalisé dans la plus grande partie de ses termes, certains des éléments ayant dû parfois s'adapter aux circonstances particulières des services ou des missions.

Indexation: 2 % par rapport aux rémunérations de juillet 2012  
Impact budgétaire des évolutions de carrière intervenant en 2013 : 4,22 %

**EN 2013**

**Le respect des impositions du Maribel social et du Pacte.**

Au 31 décembre 2012, nous comptons 39 agents nommés.

- 1) Dans le courant de 2013, 3 mises à la retraite d'agents statutaires interviendront, à savoir :
- Au 1er avril 2013 : mise à la pension pour cause de maladie d'un auxiliaire d'administration statutaire ;
  - Au 1er juin 2013 : mise à la retraite d'une auxiliaire professionnelle statutaire ;
  - Au 1er juillet 2013 : mise à la retraite d'un brigadier statutaire.

Au minimum, 3 nominations devront donc intervenir avant le 30 juin 2013 et le nombre global d'ETP devra être maintenu.

- 2) Les départs annoncés pour 2014.

- Au 1er juin 2014 : mise à la retraite du chef de bureau technique ;
- Au 1er juillet 2014 : mise à la retraite d'une employée d'administration, responsable du service administratif des Travaux ;
- Au 1er juillet 2014 : mise à la retraite du secrétaire communal.
- Au 31 décembre 2014 : mise à la retraite d'une employée d'administration APE.

Au minimum, 3 nominations devront intervenir pour le 30/6/2014 et une nécessaire restructuration des services devra être mise en place.

Les économies issues de ces départs totalisent :

- 54.232,34 € en 2013 ;
- 242.628,86 € en 2014 ;
- 361.786,83 € en 2015.

- Remplacement des agents admis à la retraite en 2013 – respect du Pacte.

Sur le terrain, les 3 agents admis à la retraite en 2013 sont déjà remplacés :

- L'auxiliaire d'administration, notamment chargé du recensement des taxes et en disponibilité depuis 2011, a été remplacé par un collaborateur technique, rémunéré au barème de brigadier depuis le 1/10/2011 ;
- L'auxiliaire professionnelle, en accident de travail depuis plusieurs mois, est remplacée par une auxiliaire professionnelle APE ;
- Le brigadier, en disponibilité actuellement pour cause de maladie, est remplacé par un ouvrier APE qui assume actuellement les fonctions de brigadier sans gratification et pourra être désigné aux fonctions supérieures et en percevoir les indemnités au moment de la mise à la retraite du titulaire.

En termes de nominations, il est proposé, en fonction des réserves de recrutement toujours actives, de nommer avant le 30/6/2013 :

- Une auxiliaire professionnelle ;
- Une employée d'administration ;
- Un ouvrier qualifié fossoyeur.

Il est de même proposé d'assurer la promotion (toujours à partir d'une réserve de recrutement active) d'un ouvrier communal statutaire au poste d'ouvrier qualifié conducteur d'engin.

Impact budgétaire :

- En 2013 : en moins : 54.232,34 € ; en plus : 28.796,52 € : soit – 25.435,82 €
- En 2014 : en moins : 120.170,05 € ; en plus : 46.357,86 € : soit : - 73.812,19 € ;
- En 2015 : en moins : 120.170,05 € ; en plus : 46.357,86 € : soit : - 73.812,19 € ;

- Les emplois supplémentaires par rapport à 2012, inscrits dans le budget 2013 ou envisagés et liés à l'évolution des services.

- Au Service Tourism'info : transfert d'une employée d'administration APE 4/5ème T et destinée à permettre à l'équipe d'assurer l'ouverture du service, le samedi matin durant la période touristique (d'avril à octobre) ;
- Au Service Environnement : engagement d'un employé d'administration APE issu de la réserve de recrutement d'employés d'administration et destiné à apporter un soutien administratif supplémentaire au conseiller environnement, en lieu et place de l'agent transféré au Service Tourisme.
- De même, le Service des Gardiens de la Paix s'enrichit d'une personne. Le gardien de la paix engagé en date du 4/1/2010, a cessé d'être subventionné par le SPF Intérieur (convention 1er emploi). Un nouveau recrutement, subsidié, est intervenu en date du 3 janvier 2013 (et jusqu'au 30/9/2016).

Afin de répondre aux nécessités de service et de bénéficier de l'expérience et des formations obligatoires suivies par le prédécesseur, ce dernier est maintenu dans le service.

Impact budgétaire :

En 2013 : 38.176,28 € + 27.169,81 € : + 65.346,09 €  
 En 2014 : 38.176,28 € + 27.169,81 € : + 65.346,09 €  
 En 2015 : 38.176,28 € + 27.169,81 € : + 65.346,09 €

- Nécessité de se doter des services d'un gradué en communication à temps partiel.

La communication, tant interne qu'externe, d'une Commune est de plus en plus essentielle. Bien menée, elle garantit l'efficacité et la bonne organisation des services et la parfaite information du citoyen.

A Amay, le service Tourism'Info dispose bien d'une licenciée en communication ; cependant, cette dernière, responsable du Service Tourism'Info, Directrice de la Régie communale des Maîtres du Feu et directrice de l'ASBL Maison du Tourisme Hesbaye et Meuse, n'a matériellement pas le temps de suivre au jour le jour le recensement, la formulation et les communications des informations nouvelles.

Il est donc proposé, courant 2013, de procéder au recrutement d'un gradué en communication mi-temps et contractuel chargé spécialement de cette tâche et de l'événementiel communal.

Impact budgétaire :

- En 2013 : + 8.725 €
- En 2014 : + 17.450 €.
- En 2015 : + 17.450 €.

- Les emplois nouveaux envisagés pour des raisons d'organisation des services, dans la perspective des départs de 2014.

A) *Pour ce qui concerne les services administratifs généraux dans la perspective du départ du secrétaire communal.*

Bien évidemment, un recrutement répondant au prescrit légal du moment, interviendra au début 2014.

Cependant, sans pouvoir préjuger de l'issue de ce recrutement, il s'indique d'ores et déjà de réfléchir à l'organigramme des services qui pourraient être influencés par ce départ.

1) Ainsi, au niveau du secrétariat communal lui-même.

Ce service est composé :

- du Secrétaire communal,
- d'une employée d'administration statutaire D6,
- d'une employée d'administration D4 statutaire (archiviste),
- d'une auxiliaire d'administration statutaire,
- d'une employée d'administration APE.

En juillet 2007, le chef de service administratif statutaire a été admis à la retraite et n'a jamais été remplacé ; le cadre administratif comporte d'ailleurs 2 emplois vacants de chef de service administratif, jusqu'à présent impossibles à pourvoir en l'absence de personnel statutaire D4 répondant aux conditions d'ancienneté et de formation.

Cet emploi de chef de service administratif est pourtant essentiel dans la mesure où il permet d'assurer sur le terrain et au quotidien le contrôle de la bonne exécution des missions et d'assurer, en toute connaissance de cause le remplacement du Secrétaire communal, notamment aux séances de Collège Communal, pendant ses absences, notamment de vacances annuelles.

Il est proposé courant 2013 de lancer la procédure d'examen en vue de la promotion d'un chef de service administratif.

Impact budgétaire :

- En 2013 : + 352,36 €
- En 2014 : + 704,72 €
- En 2015 : + 704,72 €



## 2) Le Service Taxes.

Ce service est composé de 4 agents à temps partiel :

- une employée d'administration D4 qui se partage entre ce service et le Service Enseignement-élections ;
- une employée d'administration APE qui se partage entre ce service et le service cadastre et établissements dangereux ;
- un employé d'administration contractuel « Maribel social » qui se partage entre ce service et celui de la comptabilité communale, de même que de la comptabilité de la Régie autonome Centre Sportif local intégré ;
- un collaborateur technique, chargé du recensement sur le terrain.

L'ensemble des règlements fiscaux est élaboré par le Secrétaire communal, de même que le contentieux fiscal lui est confié.

Nul ne peut préjuger de la formation qu'aura le nouveau Secrétaire Communal ; il se peut qu'il ne soit pas juriste.

Le cadre actuel ne prévoyant pas cette fonction, il est proposé courant 2013 de procéder à un recrutement d'un contractuel « gradué en droit » B1 qui sera spécialement affecté au Service Taxes et qui pourra assurer, outre l'élaboration et la mise en œuvre des rôles, l'élaboration des règlements fiscaux et le suivi du contentieux fiscal.

L'équipe actuelle sera alors en partie redirigée vers leurs autres fonctions répondant à la nécessaire évolution des services.

Impact budgétaire :

- En 2013 : + 17.450 €
- En 2014 : + 35.000 €.
- En 2015 : + 35.000 €.

## **EN 2014**

### *A) Pour ce qui concerne les services administratifs généraux dans la perspective du départ du secrétaire communal.*

A la date du 1/7/2014, devra intervenir la nomination d'un nouveau Secrétaire communal.

Impact budgétaire :

- En 2014 : En moins : 52.794,32 € ; en plus : 42.139,71 € : soit – 10.654,61 €  
 En 2015 : En moins : 109.588,63 € ; en plus : 90.279,43 € : soit – 19.309,20 €

### *B) Pour ce qui concerne le Service administratif des Travaux, dans la perspective du départ du chef de bureau technique et de l'employée responsable administrative.*

Le cadre technique des Travaux prévoit 3 emplois en « cascade » :

- un emploi d'agent technique (outre l'emploi d'agent technique chargé de la gestion informatique : emploi pourvu) ;
- un emploi d'agent technique en chef ;
- un emploi de chef de bureau technique.

Depuis le 1er juillet 2010, date des promotions conjointes de M. Jean-Claude Praillet au grade de chef de bureau technique et de M. Luc Tonnoir au grade d'agent technique en chef, l'emploi d'agent technique est resté vacant.

Il est occupé dans les faits par un contractuel mais cette situation n'autorise aucune évolution par promotion et aucune reconstruction du cadre de direction.

Il est proposé de procéder courant 2013 à un appel en vue du recrutement et de la nomination au 1/7/2014 d'un agent technique – spécialité conducteur de travaux.

Cet agent technique, en fonction de l'évolution des procédures, notamment informatisées, des dossiers de marchés publics, pourra reprendre de même la direction administrative du service des Travaux.

La réserve de recrutement qui pourra en résulter permettra d'identifier des candidats potentiellement intéressants pour un remplacement de M. Jean-Claude Praillet dans sa mission actuelle de direction et d'organisation du Service technique des Travaux.

Dans ce cas, il sera envisagé d'engager, au début 2014, en qualité de gradué conducteur des Travaux B1, contractuel car le cadre à ce jour ne prévoit pas cette fonction.

Pour l'ensemble des autres missions de coordination dévolues au chef de bureau technique et auxquelles s'ajouteraient les missions particulières de géomètre et de contrôles urbanistiques, d'une part et de fonctionnaire Planu, d'autre part qui sont actuellement les siennes, la promotion de M. Luc Tonnoir, agent technique en chef et repris dans la réserve de recrutement de chef de bureau technique, paraît s'indiquer tout naturellement.

Impact budgétaire :

- En 2013 : 0
- En 2014 : En moins : 69.664,04 € ; en plus : (9.962,52 + 3.842,23 + 30.168,32) 43.973,07 €.
- En 2015 : En moins : 132.027,70 € ; en Plus : (5.793,75 + 8252,78 + 35.556,59) 49.603,12 €

Pour se maintenir dans le respect du Pacte, une 3<sup>ème</sup> nomination devra intervenir avant le 1/7/2014, sans que se soit déjà porté le choix sur l'une ou l'autre catégorie de personnel.

Nous estimerons l'impact budgétaire de cette statutarisation à :

En 2014 : 10.000 €

En 2015 : 15.000 €

#### Les constitutions de réserves de recrutement à mettre en œuvre.

Tout spécialement, pour le suivi du personnel ouvrier et la capacité d'assurer les emplois de promotion, notamment de brigadiers et de contremaîtres, il est proposé, courant 2013, de procéder à des appels en vue de la constitution de réserves de recrutement d'ouvriers qualifiés dans la spécialité :

- Plombier-chauffagiste
- Electricien
- Peintre

Impact budgétaire : 0

#### **En résumé, impacts budgétaires des différentes mesures et perspectives (toutes autres choses restant égales):**

**Pour 2013 :**

En moins : 54.232,34 € ;

En plus : 28.796,52 € + 65.346,09 € + 8.725 € + 352,36 €

Soit une balance se fixant à une dépense globale supplémentaire estimée à 48.987,63 €

**Pour 2014 :**

En moins : 242.628,86 €

En plus : 46.357,86 € + 65.346,09 € + 17.450 € + 704,72 € + 35.000 € + 42.139,71 € + 43.973,07 € + 10.000 €.

Soit une balance se fixant à une dépense globale supplémentaire estimée à 18.342,59 €

**Pour 2015 :**

En moins : 361.789,83 €

En plus : 46.357,86 € + 65.346,09 € + 17.450 € + 704,72 € + 35.000 € + 90.279,43 € + 49.603,12 € + 15.000 €.

Soit une balance se fixant à une dépense globale inférieure de 42.048,61 €.

Il est à noter que selon les instructions de la circulaire budgétaire, un nouveau tableau a été établi et complété afin de définir la nouvelle balise du coût net de personnel à respecter. Cette balise, fondée sur les charges de personnel comptabilisées au compte 2011, donnerait un chiffre de 4.730.853,42 €. Selon ce même tableau, le coût net du personnel dans ce budget initial de 2013 atteint le chiffre de 40.735.853,64 €

**2.6. Les dépenses de fonctionnement** sont supérieures aux prévisions actualisées : + 457.787,81 €

Cependant, le décompte des dépenses de fonctionnement nettes, c'est-à-dire, déduction faite des subsides ou rentrées directement liées à leur mise en œuvre ou encore, comme l'indique la circulaire budgétaire, faisant abstraction des coûts énergétiques, des frais administratifs IPP et des coûts liés aux élections, fait apparaître un montant de 515.043,76 €.

Les dépenses de fonctionnement, comme les années précédentes, sont inscrites dans ce projet de budget, de manière à correspondre au mieux à la réalité puisque dans la plupart des cas, il a été tenu compte des engagements de dépenses constatés fin 2012 et des éventuelles réinscriptions de crédits en 02 de ce budget.

Dans un souci de précaution et bien que le rapport du Conseiller Energie quant à l'impact financier des différents travaux d'économie d'énergie menés dans les bâtiments communaux, singulièrement scolaires, fasse apparaître une économie globale chiffrée à près de 30.000 €, les crédits prévisionnels ont été maintenus dans leur ensemble aux valeurs de fin 2012, de manière à attendre la concrétisation, notamment dans les factures de régularisation, de ces économies ; des ajustements pourraient alors intervenir au cours d'une modification budgétaire.

La poursuite du renouvellement et de la modernisation du parc informatique et de la téléphonie, de même que du parc des photocopieurs peut laisser espérer une réduction des coûts de maintenance.

Parmi les projets spécifiques nouveaux et/ou subventionnés, on peut citer :

- Un projet spécifique consacré aux Aînés, financé par un subside Région Wallonne de 7750 € (Commune, Amie des Aînés) et destiné à mettre sur pied, en collaboration avec le Conseil Consultatif des Aînés, des activités d'information, de débats, de loisirs notamment dans les locaux du Centre Culturel, désormais davantage accessible aux personnes à mobilité réduite ;
- Le projet Biodibap financé à hauteur de 10.000 € par la Région wallonne ;

- Le PCDN qui poursuit ses actions financées à hauteur de 5.000 € ;
- La semaine de l'Arbre 2013 qui reçoit une aide de 3.000 € ;
- Le projet d'accueil des Gens du Voyage qui reçoit un subside de fonctionnement de 10.000 € ;
- Le projet Maya et de réalisation d'un rucher communautaire reçoit une aide régionale de 7.500 € ;

**2.7. Les dépenses de transfert** sont supérieures aux prévisions du plan de gestion de 287.696,05 €.

Cette différence s'explique en divers points :

- CPAS : 1.365.693,08 € (soit + 70.000 € par rapport au crédit de 1.295.693,08 € repris dans la prévision du tableau de bord du plan de gestion 2005) : essentiellement la reprise de ses fonctions de Secrétaire de CPAS par Mme Geneviève Lacroix, en détachement ministériel depuis plusieurs années, a entraîné une restructuration des services susceptible de couvrir autant que possible la charge salariale supplémentaire à prendre en charge ;

- Zone de police : 1.002.306,07 € (au lieu de 918.523,64 € prévus au tableau de bord du plan de gestion 2010 ; cette augmentation n'est pas non plus conforme au prescrit de la circulaire budgétaire : + 2,% par rapport à l'inscription 2012 ; l'augmentation présente est de 2,8% ;

- Charges d'Intradel : 740.000 € : en hausse de 20.000 € : établies sur base des informations communiquées par l'Intercommunale ;

- Contribution dans les charges du SRI : 450.000 €, en réalité une prévision plus importante que la quote-part prévue en 2012 indexée et qui aboutirait au chiffre de 425.288,52 €.

Rappelons cependant qu'une grande inconnue subsiste quant au montant de la redevance SRI, toujours soumise à révision en raison de l'inapplicabilité de l'AR précisant la répartition ; c'était une redevance fixée à hauteur de 620.000 € qui était envisagée, cette augmentation étant proprement insupportable dans l'état actuel des finances.

- Centre sportif local intégré – Régie autonome : 90.150 € (identique à 2012) ;
- Subsidés au Centre Culturel « Cultur'ama » : 77.400 € (identique à 2012) ;
- Subside à l'ASBL de gestion du stade de la Gravière : 35.000 € (contre 15.000 en 2012 (grâce à une récupération de TVA permettant à l'ASBL de réduire sa demande d'aide et 25.000 € en 2011) : les impayés, depuis le mois d'août 2012, du club de football et les difficultés mises en avant par ce dernier pour régler ses arriérés, obligent l'ASBL à solliciter un subside communal plus important nécessaire à régler ses factures d'eau, de gaz et d'électricité et d'entretien général de l'infrastructure. ;
- Subside au comité organisateur du Carnaval d'Amay destiné à assurer un accès libre et gratuit au public de cette manifestation (8.000 € - identique à 2012).
- Subside à la régie communale des Maîtres du Feu : 21.295,24 € (toujours identique) et à l'ASBL Maison du Tourisme (2800 € - toujours identique)

- Quelques dépenses reprises en transferts mais qui sont conditionnées par des recettes au moins équivalentes (remboursement au Centre culturel du loyer du Café des Variétés, ristourne au Comité de gestion de Jehay des recettes de la fête locale de Jehay, ristournes aux différents comités de gestion de salles communales d'une partie (40 %) des recettes de location des dites salles, ristourne au FC Jehay de la recette de location Mobistar pour l'implantation de son pylône GSM, etc...).

- Maintien des primes octroyées aux citoyens pour faire l'acquisition d'un vélo électrique (2.000 €) et pour l'installation de chauffe-eau solaires (5.000 €).

- De nouveaux subsides, correspondant à des projets spécifiques ou des politiques nouvelles de soutien, font leur entrée : 5500 € au club de football de Jehay, 2000 € à Radio Amay ou encore 20.000 € aux accueillantes d'enfants à domicile

**2.8. Les dépenses de dette** sont largement inférieures aux prévisions du Plan de gestion : 1.272.327,44 € (soit - 148.142,26 € - - plus de 10%).

C'est évidemment le fruit de la politique prudente qui a été menée depuis 2007 et le respect strict des balises d'investissement durant toutes ces années.

Le remboursement partiel des prêts de trésorerie nous consentis par le CRAC de 2002 à 2004 (remboursement d'un montant de 300.000 €) nous permet de bénéficier d'un allègement ou élargissement de ces balises.

Les deux ratios permettant de définir notre capacité d'emprunt sont :

- L'encours de la dette communale part propre rapportée aux Recettes ordinaires nettes : doit être inférieur à 125%.
- Les charges financières nettes rapportées aux Recettes ordinaires nettes : rapport doit être inférieur à 17,5%.

Les 2 tableaux des ratios d'emprunts donnent respectivement les résultats suivants :

- L'encours de la dette communale part propre rapportée aux Recettes ordinaires nettes : 100,70%
- Les charges financières nettes rapportées aux Recettes ordinaires nettes : 8,0736%

Nous souhaitons opter pour une capacité d'emprunt pluriannuelle 2013-2018.

Cette capacité pourra donc varier de 8.377.200 € (sur base de 100 €/habitant) et 12.565.800 € (sur base de 150 €/habitant), avec une population au 1/1/2013 de 13.962 habitants.

**Les prévisions d'évolution reprises dans le présent tableau de bord tablent sur une capacité pluriannuelle 2013-2018 fondée sur 100 €/habitant.**

\*\*\*\*\*

### 3. Au service extraordinaire.

#### 3.1 Aux exercices antérieurs.

3.1.1 En dépenses, réinscription de crédits complémentaires pour un total de 25.130,10 €, l'élément principal étant constitué par un supplément de 25.000 € (couvert par emprunt) et correspondant à un avenant de travaux supplémentaires et/ou modificatifs de la construction de la voirie du stade de la Gravière – avenant présenté à l'assentiment du Conseil Communal de ce jour).

3.1.2 En recettes, on retrouve le boni du service extraordinaire de 545.969,52 € auquel s'ajoute l'emprunt complémentaire de 25.000 € précisé ci-dessus, soit un total de 570.969,52 €.

**Les exercices antérieurs se clôturent par un boni de 545.839,42 €.**

#### 3.2 A l'exercice propre.

##### 3.2.1 Les dépenses.

#### 4. Les propositions d'investissements dans le projet 2013.

L'ensemble des dépenses du service extraordinaire proposées pour l'exercice 2013 atteint un total de 6.209.273,62 € pour lesquels des subsides d'un montant de 3.173.203 € sont promérités.

Outre les investissements proprement dits, on notera plus spécialement :

- Les subsides extraordinaires à la Zone de police : 29.975,22 € ;
- Un subside d'investissement au CSLI – régie sportive autonome : 39.605 € - davantage une avance de trésorerie destinée à lui permettre de financer l'aménagement de l'aire de sport de Rorive dans l'attente du subside de la Région wallonne, subside à reverser à la Commune dès sa perception par la Régie : une convention réglant les modalités de cet accord interviendra lors d'un prochain Conseil Communal.
- Un subside d'investissement (emprunt pour compte de tiers) au RFC de Jehay : 70.000 € pour lui permettre d'acquérir en son nom le terrain de football rue Saule Gaillard à Jehay (actuellement occupé sous couvert d'un bail emphytéotique qui vient à échéance en 2014). Pour rappel, l'achat de ce terrain a été décidé par le Conseil Communal en date du 5 septembre 2011 et un emprunt de 52.000 € a été engagé. Un différend subsistant depuis lors avec le propriétaire au sujet d'une indemnité complémentaire de emploi, le club de football propose de vider ce litige et d'acquérir à son nom cette propriété. il sollicite l'octroi d'un emprunt pour compte de tiers de 70.000 € (pour lequel il remboursera à la Commune les charges d'emprunt) en lieu et place de l'emprunt communal de 52.000 € qui doit être annulé ; une convention réglant les modalités de cet accord interviendra lors d'un prochain Conseil Communal.
- De nouvelles annuités des souscriptions de parts au Capital de l'AIDE dans le cadre des travaux d'égouttage effectués via les contrats d'agglomération : 31.077,30 €.

Le financement des « charges et parts communales » globalise une somme de 3.036.070,62 €, qui se répartit entre :

- 650.209,62 € de prélèvement sur le fonds de réserves extraordinaires (alimenté notamment par des ventes de biens estimées à 564.500 € : il s'agit de 3 lots au lotissement Fays, d'un terrain rue Les Communes et du café du Tambour) ;
- 70.000 € d'un emprunt pour compte de tiers ;
- 2.315.861 € d'emprunts « parts communales », dont 355.000 € consacrés à des travaux UREBA ou d'économies d'énergie – soit, pour la « balise » : 1.960.861 €.

Outre le tableau des voies et moyens permettant de visualiser et d'individualiser les investissements et leur mode de financement, le tableau ci-après synthétise également l'ensemble des dépenses extraordinaires, précise leur montant et leur mode de financement et par ailleurs, par les mentions « RRRRR » signale chaque investissement, déjà prévu en 2012, mais qui n'a pas été finalisé ou attribué.

**Sur fonds propres et/ou subsides :**

Article - projet	Intitulé	Montant	PC	Subsid es	Fonds de réserve extraord.	Ré- inscription
104/741-51 – 2013.081	Mobilier de bureau	9.000	9.000		9.000	
104/742-53 – 2013.018	Travaux informatiques migration Urbaweb	4.400	4.400		4.400	
104/742-53 – 2013,082	Matériel informatique	5.000	5.000		5.000	
104/747-51 – 2013.017	Création d'un site WEB « Ma Commune.com »	2.000	2.000		2.000	
104/749-98 – 2013.049	Acquisition isoairs	20.000	20.000		20.000	
124/741-98 – 2013.031	Acquisition mobilier équipement Maison Hanoul	1.000	1.000		1.000	
133/747-51 – 2013,008	Actualisation archives phase 2	10.000	10.000		10.000	RRRRRR
136/743-52 – 2013, 003	Acquisition véhicule d'occasion	10.000	10.000		10.000	
136/745-52- 2013,004	Acquisition pneus	6.000	6.000		6.000	
137/724-60 – 2013,002	Placement volet électrique Fonderie Ampsin	6.500	6.500		6.500	
137/724-60 – 2013,063	Placement système régulation chauffage service administratif	1.250	1.250		1.250	
138/724-53 - 2013,048	Extracteur de fumée pour atelier soudure	5.000	5.000		5.000	
138/724-53 – 2013,009--	Régulation douches Hall Technique	6.000	6.000		6.000	
138/744-51 2013,005	Acquisition bétonnière	1.000	1.000		1.000	

Article - projet	Intitulé	Montant	PC	Subsid es	Fonds de réserve extraord.	Ré-inscription
138/744-51 – 2013,007	Acquisition outillage divers	10.000	10.000		10.000	
138/749-98 – 2013,045	Acquisition escabelles	2.500	2.500		2.500	
351/744-51 – 2013,010	Acquisition extincteurs	5.000	25.000		25.000	RRRRRR pour 20.000
352/742-98 – 2013,019	Acquisition défibrillateurs	8.750	8.750		8.750	
332/635-51 – 2013,001	Dotation extraordinaire à la Zone de police	29.975,22	29.975,22		29.975,22	
421/733-60 - 2013,022	Honoraires pour inventaire et remise en état sentiers communaux	4.500	4.500		4.500	
421/735-60 - 2013,21	Réfection trottoirs - murs	15.000	15.000		15.000	
421/744-51 – 2013,006	Acquisition bac machine Komatsu	1.000	1.000		1.000	
422/731-53 - 2013,027	Placement abribus	20.000	5.000	15.000	5.000	
423/744-51 – 2013,050	Acquisition machine pour traçage routier	15.000	15.000		15.000	
424/711-60 – 2013,051	Acquisition parking Tambour	21.000	21.000		21.000	RRRRRR
569/724-54 - 2013,011	Passage horaire monument site Maîtres du Feu	3.500	3.500		3.500	RRRRRR
640/721-62 - 2013,080	Travaux forestiers	11.000	11.000		11.000	
721/741-98 - 2013,046	Acquisition mobilier scolaire gardien	2.479	2.479		2479	
722/723-60 - 2013,028	Travaux éco énergie bât scolaires	15.000	15.000		15.000	
722/724-52 – 2013,012	Mise en conformité 1 <sup>er</sup> étage écoles Jehay-Ombret	6.900	6.900		6.900	RRRRRR
722/724-52 – 2013,060	Maintenance préaux écoles Ampsin et Ombret	15.000	15.000		15.000	
722/724-60 – 2013,029	Faux plafonds Ecole Roosevelt	10.000	10.000		10.000	
722/741-98 – 2013,047	Acquisition mobilier scolaire primaire	2.479	2.479		2.479	
764/635-51 – 2013,000	Subsid es CSLI pour aire de jeux Rorive	39.605	0	39.605	0	
761/724-54 – 2013,020	Installation chauffage local « faucons rouges » Mirlondaines	3.000	3.000		3.000	
761/724-60 – 2013,052	Corniches Gymnase d'Amay	30.000	30.000		30.000	RRRRRR



Article - projet	Intitulé	Montant	PC	Subsid es	Fonds de réserve extraord.	Ré- inscription
761/723-60 – 2013,071	Peintures Gymnase d'Amay	30.000	30.000		30.000	
761/741-98 – 2013,083	Acquisition mobilier de salles	2.479	2.479		2.479	
763/749-98 - 2013,041	Ampoules Led – Eclairage de fête	2.500	2.500		2.500	
764/725-54 - 2013,013	Epandage engrais terrain foot gravière	9.000	9.000		9.000	
765/721-60, 2013,040	Aménagement plaine de jeux	44.000	17.000	27.000	17.000	RRRRR pour 14.000
765/725-54 – 2013042	Entretien Plaine de jeux	4.000	4.000		4.000	
766/725-60 – 2013,014	Aménagement abords Maison communale	9.000	9.000		9.000	RRRRR
766/725-60 – 2013,026	Acquisition d'herbicide service environnement	4.200	4.200		4.200	
766/741-98 – 2013015	Acquisition abris jardin pour potager communautaire	5.000	5.000		5.000	
773/724-54 – 2011,050	Maintenance Tour Romane	3.000	1.650	1.350	1.650	
773/724-54 – 2011,053	Maintenance Collégiale	5.300	2.900	2.400	2.900	
773/724-54, 2011,054	Maintenance Eglise de Jehay	4.800	2.650	2.150	2.650	
773/724-60 – 2013,043	Fissures E. Jehay	36.300	14.600	21.700	14.600	RRRRRR
790/724-54 – 2011,108	Corniches Eglise de Flône	5.300	2.900	2.400	2.900	
790/724-54 – 2013,023	Corniches Eglise d'Ampsin	8.500	8.500		8.500	
790/749-60 – 2013,024	Travaux réfection presbytère Ampsin	12.000	12.000		12.000	RRRRRR
790/749-98 – 2013,044	Eclairage Orgues de Flône	3.100	3.100		3.100	RRRRRR
877/733-60 – 2013,013	FP egoutt et amél rue petit Viamont - partie	6.000	6.000		6.000	
877/733-60 – 2013,033	FP egoutt et amél rues Sartage et arbois	13.049	13.049		13.049	
877/733-60 – 2013,066	FP egoutt et amél rues Petit Rivage	20.864	20.864		20.864	
877/733A-60 - 2013,034	FP egoutt et amél rues Bois de Huy et Henrotia	13.834	13.834		13.834	
877/733-60 – 2013,039	FP egoutt et amél rue Roua – partie haute	4.523	4.523		4.523	
878/725-60 - 2013,057	Aménagements terrains cimetières	20.000	20.000		20.000	
878/812-51 -	Libération de parts AIDE	31.077,40	31.077,40		31.077,40	

Article - projet	Intitulé	Montant	PC	Subsid es	Fonds de réserve extraord.	Ré-inscription
878/724-60 – 2013,016	Toitures morgues Flône, Ombret, Ampsin	20.000	20.000		20.000	
878/724-60 – 2013,035	Réparation murs vieux cimetières Amay et Ampsin	20.000	20.000		20.000	RRRRRR
878/735-56 – 2013,037	Entretien Tombe Ramoux	7.000	4.000	3.000	4.000	
879/744D-51 – 2013,025	Acquisition outillage jardinage	4.000	4.000		4.000	
879/725-60 – 2013,084	Placement de bulles enterrées	20.000	20.000		20.000	
930/733-60 – 2012.014	FP Réhabilitation remblai Ampsin – réinscription	1.000	1.000		1.000	RRRRRR
	<b>Totaux</b>	<b>728.665</b>	<b>634.060</b>	<b>114.605</b>	<b>634.060</b>	<b>165.100</b>

**Sur emprunts et/ou subsides :**

Article -projet	Intitulé	Montant	PC	Subsides
136/743-52, 2013,069	Achat d'un camion tribenne serv environnement	32.000	32.000	0
137/733-60 - 2013,062	FP Maison Hanoul	50.000	50.000	0
137/723-60, 2013, 070	UREBA - Trav éco énergie service adm travaux	75.000	57.000	18.000
137/723-60, 2013, 073	UREBA - Trav éco énergie bât scolaires	155.000	120.000	35.000
137/723-60 – 2013, 074	UREBA - Trav éco énergie bât communaux	160.000	115.000	45.000
137/724-60, 2013,072	UREBA - Remplacement chaudière et régulation Centre Culturel	60.000	42.000	18.000
421/735-60 – 2013, 072	Bail d'entretien 2013 – droit de tirage	400.000	150.000	250.000
421/743-53, 2013,056	acquisition camion porte container + container	150.000	150.000	0
<b>569/724-52 – 2013 ?</b>	<b>Consolidation ancien four</b>	<b>50.000</b>	<b>50.000</b>	



La zone de police continue à être alimentée de manière fidèle (et même un peu plus) au plan de gestion et conformément à la circulaire budgétaire.

La zone de secours régionale elle aussi bénéficie d'une dotation supérieure au tableau de bord car l'angoisse de la réforme persiste pour le futur.

Nous instaurons un incitant financier pour les gardiennes d'enfants actuelles et espérons susciter des vocations afin d'augmenter la couverture d'accueil sur notre commune.

Les organisations créant de la convivialité et de l'animation ainsi que les associations ne sont pas oubliées.

Au service extraordinaire, une philosophie sous-tend la colonne vertébrale budgétaire : **la continuité**, notamment dans les investissements réducteurs d'énergie qui sur le moyen et long terme produisent leurs effets, comme le démontre le rapport de notre conseiller en énergie ; de même, dans les écoles, moteurs de l'émancipation de notre société et dans les voiries, reflets bien souvent de l'image de la commune.

Cette politique **anticipatrice, redistributrice et rassurante** a été rendue possible, outre par l'augmentation de la population (en lien avec la croissance des additionnels à l'IPP et au précompte immobilier) et la révision du Fond des Communes, mais également par la prudence et la saine gestion impulsée par mes deux prédécesseurs qui ont permis de diminuer les dépenses de dette et un remboursement anticipé d'emprunt impactant sur l'augmentation des recettes de transferts. Ces deux postes étant les véritables outils d'une **politique d'adaptation à la réalité du terrain**.

Grégory Pire,  
Echevin des Finances et du Budget

## **A) Modifications budgétaires n° 1 aux services ordinaire et extraordinaire.**

### **Rapport conforme à l'article 1122-23 du CDLD (anciennement art. 96 de la Nouvelle Loi Communale).**

#### **I) Préambule.**

Les modifications qui sont présentées à votre assentiment ce 30 septembre 2013 sont à la fois destinées à introduire les résultats du compte communal pour 2012, soumis de même à votre approbation en séance, et à adapter les crédits, tant en recettes qu'en dépenses, de manière à davantage coller avec l'évolution des dossiers, l'actualisation des informations qui nous parviennent, les incidents imprévus qui se présentent et l'évolution des engagements de crédits et, tout spécialement cette fois, les adaptations obligatoires à apporter à la suite des informations apportées par Resa Tecteo sur le montant de redevances et ristournes à recevoir et qui nous amènent des recettes en moins de 215.857,10 €.

Par ailleurs, nous rappellerons le préambule du document d'analyse du budget initial pour 2013 qui signalait :

*« En marge de son Arrêté d'approbation du 8 novembre 2012, approuvant les Modifications budgétaires n° 2 2012 aux services ordinaire et extraordinaire, le Collège Provincial attirait l'attention sur le fait que « l'analyse comparée du service extraordinaire de la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2012 et du tableau des voies et moyens du compte de l'exercice 2011, fait apparaître des déséquilibres entre les recettes et les dépenses pour les projets extraordinaires suivants : (...) »*

*Le Collège Provincial invitait « à opérer les corrections qui s'imposent afin de rétablir l'équilibre entre les dépenses et les recettes par projet extraordinaire, lors de la prochaine modification budgétaire ou à justifier ces déséquilibres ».*

*La réponse à apporter à cette demande, procédés d'écritures comptables et vérification de chacun des projets parfois fort anciens, nécessite un travail minutieux et de longue haleine que le services n'ont pu mener à bien à ce moment.*

*Le Collège Communal sollicite du Collège Provincial de pouvoir procéder à ces corrections/justifications pour la première modification budgétaire de 2013. »*

Ce travail a été effectué et donne lieu à l'ensemble des inscriptions comptables de non-valeur inscrites en exercices antérieurs ainsi que des prélèvements de la Modification au service Extraordinaire.

## **II) Introduction.**

**Pour rappel, le budget initial 2013** adopté en séance du Conseil Communal du 6 mars 2013 se clôturait :

- Au service ordinaire, par un boni de 6.175,88 € à l'exercice propre et par un boni global de 2.173.680,06 €.
- Au service extraordinaire, par un mali de 85.709,62 € à l'exercice propre et par un boni global de 460.129,80 €.

Ce budget a été approuvé par le Collège provincial en séance du 2 mai 2013 sans modification des résultats.

**Les Modifications budgétaires n° 1,** qui vous sont ici proposées se clôturent comme suit :

- Au service ordinaire, par un boni de 2.153,06 € à l'exercice propre et par un boni global de 2.585.816,41 €
- Au service extraordinaire, par un mali de 179.450,55 € à l'exercice propre et par un boni global de 15.651,99 €.

### **III) Le service ordinaire.**

Les modifications proposées présentent les résultats suivants :

- A l'exercice propre : boni de 2.153,06 €
- Au global : boni de 2.585.816,41 €

#### **1. Les exercices antérieurs :**

##### **1.1 En recettes.**

- Introduction des résultats du compte 2012.

Le budget initial prévoyait un boni reporté de 2.299.710,48 €.

Les résultats du compte 2012 présentant un boni budgétaire de 2.551.644,91 €, le boni est donc augmenté, pour ce poste, de 251.934,43 €

L'analyse des résultats du compte 2012 est reprise dans la note rédigée par Madame le Directeur Financier.

- Introduction des 95 % de la taxe précompte immobilier 2012 : 341.028,47 €.

L'inscription de cette somme est prévue par la circulaire ministérielle ; cependant, elle ne peut être dépensée et doit s'annuler automatiquement au 31/12/2013

- Une récupération du boni exercice 2011 de la Régie des Maîtres du Feu, soit 7.094,18 €.

A noter qu'en application de la délibération du Conseil Communal du 20 septembre 2012 approuvant le compte annuel de 2011 de la Régie Communale des Maîtres du Feu et la décision d'affecter aux dépenses de la Régie communale des Maîtres du Feu -exercice 2012, le boni d'exploitation de 2011 à concurrence de 5000 €, un crédit spécifique de 5000 € est inscrit à l'article 569/635-51 du budget extraordinaire sous forme de subside d'investissement à la Régie communale.

Le total des recettes exercices antérieurs passe de 2.299.710,48 € à 2.899.767,56 €.

##### **1.2 En dépenses.**

- Les crédits à réinscrire en article 02.

D'un montant total de 178.897,91 €. Il s'agit :

- Les réinscriptions les plus importantes concernent la redevance SRI sur base des régularisations reçues à ce jour, à savoir pour l'exercice 2007 : + 97.716,86 € et pour 2012 : + 11.066 €.

- On notera encore le supplément 2012 sur la facture de régularisation de l'éclairage public : 11.783,33 € reportés, déjà augmentés de 16.832,12 € en budget initial ; ce complément de crédit est porté à 34.783,37 € (la régularisation de 2011 avait donné les résultats suivants : 36.204,56 € reportés et à augmenter de 25.889,08 €) ;
- On notera encore la charge PCS (+ 3795,96 €) correspondant aux frais de fonctionnement et de loyer 2012 du local « Proximité PCS » de la Cité Rorive, sur base des décomptes que MCL fait parvenir au CPAS.

Le total des dépenses exercices antérieurs passe de 101.129 € à 280.026,91 €.

## **2. L'exercice propre :**

Recettes	Budget fin 2012	Budget 2013	Budget 2013 PGA	MB n°1 2013
	<i>Compte 2011</i>	<i>Compte 2012</i>		
Prestations	480.967,69 <i>564.045,62</i>	469.560,46 <i>426.763,04</i>	247.347,51	494.804,54
Transferts	11.866.085,60 <i>11.974.780,71</i>	12.190.323,02 <i>11.098.215,99</i>	11.286.726,25	12.290.552,68
Dette	770.842,49 <i>713.236,09</i>	754.440,21 <i>625.314,89</i>	909.384,63	541.609,80
Prélèvement provision pour risques et charges – pensions des mandataires	200.000, 00 <i>200.000,00</i>	0 <i>200.000,00</i>		
<b>TOTAL</b>	<b>13.317.985,78</b> <i>12.252.062,42</i>	<b>13.414.323,69</b> <i>12.150.293,92</i>	<b>12.443.458,38</b>	<b>13.326.967,02</b>

Dépenses	<i>Budget fin 2012</i>	<i>Budget 2013</i>	<i>Budget 2013 PGA</i>	<i>MB n°1 2013</i>
	<i>Compte 2011</i>	<i>Compte 2012</i>		
Personnel	6.226.933,26 <i>5.791.558,50</i>	6.279.975,30 <i>6.064.969,62</i>	5.824.889,60	6.298.331,91
Fonctionnement	1.724.355,05 <i>1.365.279,30</i>	1.825.769,73 <i>1.468.064,18</i>	1.369.331,92	1.785.331,46
Transferts	3.828.174,01 <i>3.596.141,08</i>	4.030.075,34 <i>3.728.270,00</i>	3.742.379,29	3.971.519,42
Dette	1.363.163,81 <i>1228.495,09</i>	1.272.327,44 <i>1.244.727,81</i>	1.420.469,70	1.269.631,17
Prélèvements	175.000,00 <i>0</i>	0	0	
<b>TOTAL</b>	<b>13.317.626,13</b> <b><i>11.981.473,97</i></b>	<b>13.408.147,81</b> <b><i>12.496.032,31</i></b>	<b>12.357.070,71</b>	<b>13.324.813,96</b>
<b>Résultats</b>	<b>+ 269,65 €</b> <b>+ 270.588,45</b>	<b>+ 6.175,88 €</b> <b>-345.738,39 €</b>	<b>+ 86.387,68 €</b>	<b>+2.153,06 €</b>

### Explications détaillées.

Les mouvements de recettes, en baisse globale de 87.356,67 €, peuvent se préciser essentiellement comme suit :

- ❖ Une actualisation du Fonds de compensation pour non perception des additionnels précompte immobilier : + 5.202 € ;
- ❖ Une actualisation des prévisions des recettes des différentes taxes en fonction de l'avancement des rôles : une augmentation globale de 73.110,36 € ;
- ❖ Une augmentation dans les subsides de personnel consécutifs à l'embauche dans des projets spécifiques : + 19.000 € (subventions Activa) ; + 10.136,98 € (subventions Maribel social) ; + 2324,32 € (subventions AWIPH) ;
- ❖ Une augmentation de la recette de vente de bois : + 33.798 € ;
- ❖ Et comme dit en préambule, une réduction globale de 215.257,10 € sur l'ensemble des recettes (redevances et ristournes) de Resa Tecteo : gaz et électricité.



Les dépenses, en réduction de 83.333,85 €, peuvent se détailler comme suit :

- dépenses de personnel : + 18.356,61 € - tenant compte des engagements de crédits et des situations réelles à ce moment de l'année (absences pour maladie, pour accident de travail, non remplacements ou remplacements tardifs d'agents mais aussi nominations et départs d'agents, etc...). Mais notons que les recettes en plus en termes de subsides de traitements totalisent le chiffre de 31.461,30 €. La charge nette des salaires est donc en réduction de 13.104,69 €.

Pour le reste, les différents mouvements peuvent s'expliquer comme suit :

- Au 101/.... : rectifications dues aux modifications de statuts de différents membres du Collège ; pour le reste : recalculs sur engagements de dépenses ;
  - Au 421/..... : les principales augmentations sont dues aux indemnités pour prestations insalubres ;
  - Au 561/... : augmentation des articles « ACS » en raison d'un déplacement d'un agent vers le Service Tourism'Info, venant du Service Environnement (réduction similaire au 879/...) ;
  - Au 721/... : une nomination d'une femme d'ouvrage est prévue dans le plan d'embauche et est mise en œuvre.
  - Au 722/ promotion d'un ouvrier qualifié chauffeur de car ;
  - Au 761/... : recalcul à la baisse des coûts de moniteurs sur engagements de dépenses ;
  - Au 835/... : augmentation de traitement, dû à l'engagement d'une puéricultrice mi-temps dans le cadre d'un nouveau projet Maribel social (relance de la ludothèque) ; les subventions Maribel social correspondantes sont inscrites en recettes ;
  - Au 878/... : augmentations rendues nécessaires par le grand nombre d'indemnités pour prestations insalubres (fin des opérations d'exhumations pour reprise des terres communes au cimetière Pirka)
- dépenses de fonctionnement : - 40.438,27 €.

En fonction des engagements de crédits, les adaptations estimées possibles sont apportées. Il ne fait pas de doute que la rigueur déjà présente dans chaque engagement de dépense, sera d'autant plus nécessaire pour faire face aux réductions drastiques de ressources auxquelles nous devons faire face.

Tout ce qui peut être économisé devra l'être.

Quelques mots plus particuliers :

- l'ensemble des consommations énergétiques a fait l'objet d'une analyse du Conseiller Energie, tenant compte des engagements de dépense à ce moment de l'année et des coûts prévisionnels de l'énergie mais également des impacts positifs que les différents travaux ou mesures d'économie d'énergie menés dans un grand nombre de bâtiments communaux peuvent faire espérer : c'est ce qui explique que certains postes ont été revus à la hausse et d'autres à la baisse.

Le tableau comparatif et les explications de M. Lambotte sont repris en annexe.

- Une forte augmentation de crédits est consacrée aux frais de formation. Les modifications incessantes de législations et règlementations imposent au personnel ces remises à niveau ou formations constantes et elles ont un coût.

Ajoutons que quatre agents administratifs actuellement suivent les cours de sciences administratives, un autre suit les cours de promotion sociale de bachelier en construction et un cinquième va entamer la formation de conseiller en environnement.

Nous ajouterons encore à cela les coûts importants que les nouvelles dispositions en matière de permis de conduire imposent à l'ensemble de notre personnel « roulant » et qui nous amènent à payer leurs formations et examens pour l'obtention de ces permis spécifiques.

- Un crédit spécifique de 15.000 € est inscrit (article 801/122-48) de manière à pouvoir couvrir l'achat de chèques ALEm correspondant aux prestations effectuées par des travailleurs ALEm pour la conduite du Servibus pendant les vacances annuelles, récupérations d'heures et absences pour maladie du chauffeur attitré.
- Un mot d'explication également pour un crédit complémentaire de 8000 € inscrit à l'article 421/127-06 et compensé par une recette escomptée identique (les pannes répétées de la machine Komatsu – toujours sous garantie- semblent bien être dues à un défaut de fabrication et feront l'objet d'un recours auprès du constructeur.

- dépenses de transfert : - 58.555,92 €.

On aboutit à ce chiffre comme suit :

- réduction de 42.858,80 € de la redevance SRI. Nous n'ignorons pas que les régularisations (à la hausse) sont à l'ordre du jour et le nouveau montant proposé pour 2007 (frais 2006) est déjà connu.

Les suppléments sont inscrits en exercices antérieurs. Cependant, pour 2013, les prélèvements annoncés globalisent un total de 407.141,20 € (information du Gouverneur) et nous réduisons l'inscription budgétaire exercice propre à ce montant.

- Réduction de la prime « vélo électrique » ainsi que de la prime « capteurs solaires » en fonction des demandes enregistrées à ce jour ;
- Augmentations des retours aux comités de gestion de salles sur base des recettes effectivement engrangées en 2012 ;
- Augmentation du retour au RFC Jehay du loyer Mobistar sur base de la somme réellement perçue - augmentation similaire en recettes ;

- Réduction de 5000 € du subside à la Régie communale Centre sportif intégré sur MB de cette Régie ;
- Réduction de 5000 € de l'intervention au CPAS sur MB n° 1 du CPAS, intégrant son compte 2012 ;
- Réduction de 5000 € du crédit prévu pour subsides aux accueillantes d'enfants à domicile : le décompte des sommes effectivement versées et de celles susceptibles d'être encore réclamées permet cette réduction ;
- Création d'un nouvel article : 831/433-01 – remboursement au CPAS des indemnités pour prestations insalubres d'ouvriers « article 60 ».

Lorsque des ouvriers, tant du Service Travaux que du Service Environnement, sont appelés à effectuer des travaux dangereux ou insalubres (nettoyages dépôts d'immondices, exhumations, enlèvements de biens après expulsion, ...), les heures ainsi prestées sont payées au taux de 150 % du salaire horaire. Il arrive très fréquemment que les équipes au travail comportent des ouvriers « article 60 » mis à disposition par le CPAS.

Ce dernier ne connaît pas la disposition des prestations insalubres et invite donc la Commune à lui rembourser ces débours supplémentaires.

- dépenses de dette : - 2.696,27 €.

Etabli sur base des recalculs s'explicitant par les modifications du service extraordinaire précisées ci-dessous.

#### **IV) LE SERVICE EXTRAORDINAIRE.**

Les modifications proposées présentent les résultats suivants :

- **A l'exercice propre : Mali de 179.450,55 €**
- **Au global : Boni de 15.651,99 €.**

##### **1. Les exercices antérieurs.**

##### **Introduction des résultats du compte 2012 et actualisations des crédits exercices antérieurs.**

Le budget initial prévoyait un boni reporté de 545.969,52 €.

Les résultats du compte 2012 constatent un mali budgétaire de 3.512.529,23 €.

Un mali de ce montant remplace donc, en dépenses, le montant du boni présumé qui est ramené, en recettes antérieures, à 0.

A cela s'ajoutent :

- en recettes : un ensemble de réinscriptions soit de crédits de prélèvements sur le fonds de réserve extraordinaire, soit de subsides promis mais non encore constatés ou encore de crédits d'emprunts non encore souscrits et correspondant à des travaux dûment engagés : en plus pour un total de 4.296.656, 53 €.

Soit un total de recettes aux exercices antérieurs de 4.321.656,53 €

- en dépenses : outre l'inscription du mali du compte 2012, quelques non valeurs correspondant à des dossiers anciens pour lesquels les écritures comptables devaient être équilibrées (voir préambule de la note), d'une part et un crédit complémentaire de 5526,58 € correspondant à un supplément du bail d'entretien 2012 – droit de tirage 2011, d'autre part.

Soit un total de dépenses aux exercices antérieurs de 4.054.223,61 €

Le boni des exercices antérieurs au service extraordinaire est de 267.432,92 €.

## **2. L'exercice propre.**

Les modifications intégrées sont essentiellement dues à des adaptations de projets en fonction de l'évolution des dossiers prévus ainsi que de nouveaux dossiers introduits ou confirmés depuis l'adoption du budget initial.

Les dossiers terminés permettent de ramener les crédits inscrits aux dépenses réellement engagées.

Le tableau des voies et moyens adapté permet de visualiser les modifications apportées.

Nous citerons plus spécialement :

### ➤ Adaptation de crédits sur base des dossiers terminés :

Les dossiers terminés permettent de ramener les crédits inscrits aux dépenses réellement engagées.

Ainsi en est-il pour les crédits en diminution, de :

- Acquisition d'isolaires ;
- Acquisition dd camionnette ;
- Acquisition de pneus ;
- Acquisition outillage divers ;
- Acquisition escabelles ;
- Acquisition de défibrillateurs ;
- Acquisition machine traçage routier ;
- Faux plafonds école Roosevelt ;
- Installation chauffage Faucons Rouges – Mirlondaines ;
- Eclairage de fête ;
- Entretien Plaine de Jeux ;
- Acquisition herbicide ;
- Maintenance corniches église d'Ampsin ;

Réduction globale de 20.279,69 €

Ainsi en est-il pour les crédits en hausse, de :

- Acquisition camion porte-container + container : crédit initial de 150.000 € : + 25.000 € (complément par emprunt communal);

➤ Adaptation de crédits sur base de besoins nouveaux :

- 104/742-53 : matériel informatique : crédit initial : 9400 € : + 24.000 € : matériel pour mise en place des passeports biométriques, pare-feu informatique, exchange externe et back up ;
- 124/724-60 : maintenance bâtiments patrimoine privé : crédit initial : 1000 € : + 33.000 € : réfections toiture bâtiment CPAS et réfection toiture conciergerie Ampsin;
- 138/724-53 : remplacement aérotherme au Hall Technique : crédit nouveau : 9000 €
- 761/724-60 : rénovation production d'eau chaude sanitaire au Gymnase communal d'Amay : crédit nouveau : 7.250 € ;

A noter que ces 2 investissements sont compensés par l'abandon de l'article 722/723-60 : travaux économies d'énergie dans bâtiments scolaires : - 15.000 €

- 764/725-54 : équipement maintenance terrain de foot : le crédit initial de 9000 € est augmenté de 500 € ; ce crédit a été utilisé à concurrence de 4.761,67 € pour l'acquisition de l'engrais ; le solde augmenté de 500 € permettra d'acquérir une herse destinée à préparer la pose de l'engrais et à rendre l'investissement plus efficace.

➤ Suppression de crédits correspondant à des travaux reportés, tout spécialement en raison des reports de subsides.

- Tous les projets de travaux UREBA : ces dossiers dûment rentrés dans les délais requis ne se verront éventuellement approuvés qu'en décembre 2013 et ne pourront donc débuter qu'en 2014 au plus tôt ;
- Acquisition extincteurs : actuellement ces appareils sont toujours en location : - 25.000 € ;
- Droit de tirage pour bail d'entretien de voirie : le nouveau système annoncé par la Région wallonne n'est toujours pas opérationnel et aucun dossier de voirie n'est susceptible d'être démarré cette année : - 400.000 € ;
- Même constat pour le projet d'égouttage et d'amélioration de la rue Petit Rivage : - 1.310.000 € ;
- Même constat pour les frais de projet prévus pour les travaux d'égouttage et d'amélioration des rues Petit Viamont (tronçon), Bois de Huy et Henrotia, Petit Rivage : -19.300 € ;
- Report du dossier de la nouvelle école de Jehay – dossier pas en état pour lancer ce projet cette année : - 1.000.000 €
- Report de travaux d'aménagement dans les cimetières (- 20.000 €) et à la Tombe Ramoux (- 7.000 €) ;
- Report du placement de bulles à verres enterrées – Intradel ne le prévoit pas avant 2014 : - 20.000 €

Le nouveau montant global des investissements prévus, pour l'exercice propre, s'établit au chiffre de 2.153.717,97 €.

Leur financement est le suivant :

- Pour 818.870,00 € en emprunts Part communale ce qui nous permet de rester dans le respect de la balise du plan de gestion. Rappelons que nous avons opté pour une capacité d'emprunt pluriannuelle 2013-2018 de 8.377.200 € (sur base de 100 €/habitant, avec une population au 1/1/2013 de 13.962 habitants)
- Pour 70.000 € en emprunts pour compte de tiers ;
- Pour 692.105,00 € en subsides ;
- Pour 572.742,97 € en prélèvement sur Fonds de réserve.

A ces montants s'ajoutent les compléments de crédits exercices antérieurs pour un total de 30.656,68 € :

\* 25.000 € en emprunts part communale ;

\* 5.656,68 € sur Fonds de réserve.

## **V) Conclusion.**

Même si, à l'injection du compte 2012, un boni global aux exercices antérieurs consolidé, notamment par l'existence d'un boni budgétaire du service ordinaire supérieur au boni présumé intégré dans le projet de budget 2013 (voté en séance du 8 mars), a laissé quelque peu souffler un vent de satisfaction, l'obligation de tutelle de vous présenter une modification budgétaire en léger boni à l'exercice propre dans le contexte financier qui a été le nôtre, n'aurait pas pu être rencontrée sans un sens aigu de pragmatisme.

En effet, au service ordinaire, à l'exercice propre, combler, au trois-quarts de l'année, une chute des recettes de dette d'environ 215.000 €, due essentiellement à la baisse des redevances/ristournes Tectéo, ne pouvait se faire avec une dilettante toute romantique. L'ampleur de cette diminution, était tout à fait imprévisible mais sera malheureusement, à l'avenir, très certainement, récurrente aux vues des décisions prises à d'autres niveaux de pouvoir.

En ce qui concerne les recettes, il est extrêmement compliqué, qui plus est en cours d'exercice, pour une commune, de peser sur ses recettes de prestations et impossible sur celles de transfert.

L'axe principal du travail s'est donc focalisé sur la diminution globale des dépenses.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, même si certains postes ont dû être augmentés comme les frais de formation des agents communaux, la diminution globale découle d'une intégration, cette fois, des données ajustées de réduction de consommation énergétique dans les bâtiments publics, préalablement façonnées par notre politique anticipatrice.

Au niveau des dépenses de transfert, hormis des ajustements à la réalité du moment de certaines primes, il nous a semblé, pour cette fois, légitime de faire participer l'ensemble de nos entités consolidées. Cela étant, la plupart des diminutions est compensées par des recettes nouvelles dans leurs budgets respectifs.

Et pour finir, l'ajustement sur base du premier prélèvement en faveur du SRI a permis de dégager près de 40.000€.

Le résultat se solde donc sur un léger boni, le tout avec une charge de dette encore légèrement diminuée et une fiscalité additionnelle inchangée depuis sept ans.

Au service extraordinaire, après le travail minutieux de rééquilibrage des recettes et dépenses à l'exercice antérieur, le simple sens réaliste a permis de vous proposer des modifications essentiellement dues à des adaptations des projets en cours ou introduits et confirmés.

Une subtile adaptation des crédits sur base des projets terminés, supplémentaires (inhérents à des besoins nouveaux) et supprimés pour cause de report des promesses fermes de subsides permet de présenter un exercice global en boni.

Une nouvelle somme d'investissement comprenant une partie d'emprunt de parts communales respectant notre balise pluriannuelle d'emprunt 2013-2018 vous est donc proposée.

Et pour conclure cette note, permettez-moi de féliciter et de remercier, pour le sérieux du travail effectué, les différents services et agents, permettant ainsi à cette MB réaliste, collant à la réalité, de servir de base de lancement pour la confection du projet de budget technique 2014 à rendre pour ce premier octobre. -

Grégory Pire,  
Echevin des Finances